

# DEMANDE DE CARTE D'ACCÈS POUR L'ANNÉE 2025 AUX PARKINGS RELAIS DE LA ZONE COMMERCIALE DES 40 SOUS

Valable jusqu'au 31 décembre 2025, la carte "Parking Relais GPS&O" est destinée aux utilisateurs des transports en commun du lundi au vendredi. Les cartes sont à retirer auprès des points indiqués ci-dessous, sur présentation du formulaire, ci-joint,



# POINTS DE RETRAIT DE LA CARTE

## MAIRIE D'ORGEVAL

123. rue du Docteur Maurer - 78630 ORGEVAL

### Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi:

8h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30 mercredi et samedi : 8h30 - 13h

# MAIRIE DE VILLENNES-SUR-SEINE

36, avenue Foch - 78670 VILLENNES-SUR-SEINE

### Horaires d'ouverture :

lundis, mardis, jeudis, vendredis:

9h - 12h et 14h30 - 17h

les mercredis : 8h30 - 12h30

1er et 3e samedi de chaque mois : 9h - 12h30

# **MODE D'EMPLOI**

# POUR OBTENIR LA CARTE PELAS GPS&O, VOUS DEVEZ :

- > lire le règlement intérieur téléchargeable sur le site Internet de GPS&O,
- > remplir le formulaire en page 2 du présent document,
- > fournir les pièces justificatives demandées,
- > vous rendre à l'un des points de retrait avec le formulaire et les pièces iustificatives.





# FORMULAIRE 2025 N° DE CARTE (à remplir par la ville) ADHÉRENT Nom: Lieu d'habitation (ville): Lieu de travail (ville): VÉHICULE N° immatriculation: Marque: Couleur:

Je soussigné(e) ......déclare avoir pris connaissance du règlement d'utilisation des parkings de stationnement provisoire situés à Orgeval sur la zone

Signature:

# PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE CARTE PASSO :

d'activités économiques des 40 Sous.

- > le présent formulaire dûment complété et signé,
- une copie de la carte grise du véhicule associée à la carte,
- la copie de la preuve de possession d'un titre de transports en commun, valable 1 mois ou plus, en cours de validité.

